

NOTE DE LECTURE

L'EMPRUNT LINGUISTIQUE : DE L'ARABE AU FRANÇAIS

Le *Dictionnaire des mots français d'origine arabe*(1) m'a attiré à plus d'un titre. D'abord par sa couverture de belle facture, ensuite par le domaine abordé qui relève de l'étymologie pour laquelle j'ai toujours eu un intérêt, enfin parce que cet ouvrage aborde le vaste champ de la rencontre interculturelle dans son résultat linguistique. C'est vraiment poursuivre un noble objectif que de "dresser un état des emprunts linguistiques précis, circonstancié et autant que possible daté" (p.VI) pour ouvrir les lycéens et lycéennes arabophones au rôle joué par leur langue dans le patrimoine linguistique français. Tout en ayant mesuré la somme de recherches fournie pour approcher cet objectif, je m'attendais cependant à mieux, même comme travail de "première étape"(p.V).

Plutôt que de n'avoir que des données brutes issues de dictionnaires, on aurait aimé avoir un avant-propos présentant une perspective diachronique rendant compte des contacts de civilisations et des échanges entre l'Europe occidentale et le monde arabe, contacts d'une durée certaine par lesquels s'explique l'emprunt linguistique. D'une façon générale les deux premières portes d'entrée des arabismes dans les langues romanes occidentales sont la Sicile et l'Andalousie. Cela fait comprendre le rôle intermédiaire joué par l'italien d'une part (ex: *amiral, mate-las*) par le portugais et l'espagnol d'autre part (ex: *calife, girafe*).

De là on situerait le rôle des centres de traduction de l'arabe au latin(2) et plus spécialement du centre de Tolède qui atteint son apogée au 12^e siècle ainsi que du centre de Palerme qui fleurira au 13^e siècle. Ces centres ont traduit des écrits scientifiques qui avaient eux-mêmes étaient traduits du grec en arabe au *bayt al-hikma* abbasside. Puis on prendrait en compte le rayonnement des universités occidentales du Moyen-Age (Salerne, Séville, Grenade, Cordoue, Paris) qui ont diffusé

-
1. Mohamed BEN SMAÏL, *Dictionnaire des mots français d'origine arabe*, Tunis, STER, 1994, 151+4 p.
 2. Les premières traductions se firent vers le milieu du 10^e siècle. Sur ces questions de traduction on peut consulter, entre autres, Juan VERNET, *Ce que la culture doit aux Arabes d'Espagne*, Paris, Sindbad, 1985, 461 p.

la science arabe : l'astronomie (*zénith, astrolabe*), la médecine et la pharmacopée (*élixir, julep, sirop*), la chimie (*alchimie, alambic, alcool*), les mathématiques (*algèbre, chiffre...*)

Il y a aussi des arabismes venus du temps des Croisades et des Etats du Levant (*sacre, gazelle, échec et mat*) ainsi qu'un certain vocabulaire issu des relations commerciales avec l'Orient dans lesquelles le rôle joué par les grands ports de Gênes ou de Venise n'est pas négligeable. Il y a enfin la présence française au Maghreb à partir de 1830 : elle a permis l'introduction d'un vocabulaire davantage lié à la vie quotidienne (*souk, spahi, macache, mechoui, bled, burnous...*).

Cet avant-propos diachronique aurait permis de mieux apprécier les filières linguistiques reprises de O. Bloch(3). A l'intérieur de ces filières l'italien, l'espagnol et le portugais ont joué un rôle de vecteur intermédiaire entre l'arabe et le français. De plus, en certains cas, l'arabe lui-même a joué ce rôle de vecteur intermédiaire pour le persan (*azur, safran*), pour le grec de Byzance (*carat, cithare*), pour le turc (*pacha*) et pour des langues sémitiques : araméen et syriaque (*Coran*)(4).

On aurait pu s'attendre à une utilisation plus large de sources bibliographiques existantes. Si l'on estime pouvoir affirmer qu'en ce domaine "aucun travail exhaustif n'a été fait jusqu'à présent", il paraît exagéré d'ajouter: "il est tout au plus possible de glaner, par-ci par-là, quelques allusions, souvent indirectes à l'origine arabe d'un vocabulaire actuellement français bien loin d'être négligeable" (p.II). C'est faire pratiquement table rase d'une bibliographie qui existe. Sans parler d'articles et de monographies en langues européennes et en langue arabe(5), il y a des travaux d'étymologie qui sont incontournables pour

3. O. BLOCH et W. VON WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, éd. de 1968.

4. L'A. ne mentionne pas le rôle intermédiaire de l'arabe pour ce mot. Il y aurait des études linguistiques à reprendre sur l'origine du vocabulaire religieux du Coran.

5. Il est exagéré de dire "que ce sujet ne se trouve nulle part traité en langue arabe"(p.VII). Il y a au moins un article de Abd al-Aziz BEN ABDALLAH dans la revue *Al-lisân al-'arabi*, Vol. XI, n° 3, 1974, p. 228-266. Cet article se présente comme "*Mu'jam al-usûl al-'arabiyya fi-l-lughât*" et a pour sous-titre: "*Al-kalimât al-'arabiyya fi-l-lughâ al-firansiyya*". 622 mots y sont énumérés qui ne seraient certes pas tous retenus au terme d'une étude critique.

approcher l'emprunt linguistique arabe en français. Citons Marcel Devic, *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale*, Paris, 1876; republié avec le supplément à E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 2° éd., Paris, 1923(6). Citons aussi, en raison du rôle de vecteur intermédiaire de l'espagnol et du portugais, R. Dozy et W.H. Engelmann, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, 2° éd., Leyde, 1869. Citons surtout le travail critique d'Henri Lammens, *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*, Beyrouth, 1890, 314 p. Ces auteurs étaient incontournables pour présenter un dictionnaire qui fasse le pont entre les études antérieures et les nouveaux acquis linguistiques et historiques. M. Ben Smaïl s'est volontairement limité à dépouiller plusieurs dictionnaires pour établir les notices de quelque 250 mots.

Dans la plus grande majorité des cas, ces notices commencent par ce que donne O. Bloch. Il est cependant regrettable que la qualité typographique de la source utilisée ne se retrouve pas dans l'ouvrage, en particulier l'usage des caractères italiques et gras. Il est également regrettable de ne pas avoir reproduit le système d'abréviations présenté chez Bloch. La notice du mot se poursuit en y ajoutant l'une ou l'autre définition tirée d'un dictionnaire de type classique indiqué dans la préface et elle se termine par une définition tirée d'un dictionnaire arabe.

Comme le reconnaît l'A., cette méthode est "simple, classique et par conséquent sûre". Il reste cependant que "tous les mots français d'origine arabe, quelles que soient les filières par lesquelles ils ont été transmis"(p.IV) ne figurent pas dans l'ouvrage. Il ne convient pas ici de faire un pointage, mais quelques sondages font apparaître un nombre d'absences. Signalons-en quelques unes: algorithme, balais, caroube, charabia, drogman, fondouk, kabyle, mousseline, soufi... De par ailleurs, certains des noms présentés auraient mérité des renvois en raison de leur parenté étymologique. Cela a été fait pour certains mots comme *alcade* et *cadi*, mais pas pour d'autres comme *cithare* et *guitare*. Parfois la reprise de Bloch laisse échapper quelque détail: ainsi la notice du mot *Alguazil* renvoie à argousin qui ne figure pas dans le

6. Mentionné sans plus par l'A. dans sa bibliographie p. VII.

dictionnaire. Il en est de même du mot *arsenal* qui renvoie à darse, ce dernier mot, présent chez Bloch, n'est pas retenu par l'A.

On peut parfois sentir une sorte de discontinuité entre la définition retenue en français et celle donnée en arabe. Ne serait-ce pas le cas du mot *avives* et *al-zaby*? Ne pourrait-on pas partir d'un autre sens du mot qui signifierait: inflammation de la glande parotide notamment chez le cheval, ce qui renverrait au mot *al-di'ba*: nom désignant une sorte d'angine infantine rendant la respiration difficile? Dozy comme Lammens vont dans ce sens. Ne serait-ce pas aussi le cas de *fanfaron* et de *tartâr*? Ne pourrait-on pas partir, comme l'indique d'ailleurs Bloch du mot *farfâr*? Cela s'expliquerait plus facilement en termes de phonétique. Que dire encore de *mawsim* en rapport avec *mousson*? La définition donnée en arabe s'appuie sur le sens de *mujtama'*, alors que *mawsim* désignait aussi chez les marins arabes la saison favorable pour se rendre aux Indes.

Toujours en matière de discontinuité, on a quelque mal à comprendre pourquoi la définition d'un mot donnée en langue arabe renvoie à deux racines, c'est le cas de *felouque*, ou bien à deux sens, c'est le cas du mot *almanach* défini et comme calendrier et comme lieu où les chameaux barquent et se couchent. Dozy, dans son glossaire, avoue que ce mot "continue à défier les efforts des étymologistes" (p. 154) tandis que dans son supplément aux dictionnaires arabes il dit: "nous avons reçu notre *almanach* des Arabes d'Espagne par l'intermédiaire des Castillans... Quant à la question de savoir où les Arabes l'ont pris, elle reste obscure" (tome II, p. 734). Un autre mot présenté: *khan* peut soulever une interrogation: comment harmoniser une origine arabo-persane qui signifie caravansérail et une origine turco-mongole qui signifie titre princier?

Une telle interrogation ouvre tout un champ de recherche sur la vérification des filières étymologiques et les transformations phonétiques et morphologiques liées au génie propre des langues d'accueil. Plusieurs mots présentés laissent place à cette recherche pour lever les doutes et "faire l'histoire du mot, mettre en évidence les conditions particulières de sa présence dans la langue d'emprunt et éventuellement, les faits de civilisation auxquels cette présence répond" (p. IV). Cet objectif ne se réalise qu'en repérant les transformations phonétiques, morphologiques

et sémantiques qui ont façonné les emprunts linguistiques. Le travail réalisé par M. Ben Smail en est une première étape partielle qui mériterait d'être revue et augmentée. Elle aurait besoin aussi d'être corrigée dans sa typographie tant sont nombreuses les fautes laissées dans le texte: majuscules, noms propres, œuvres citées, accents... Il n'y a pas lieu de s'étendre sur ces détails orthographiques ou typographiques bien qu'ils ne soient pas négligeables quand il s'agit d'un "dictionnaire" dont la fonction est d'être un instrument sûr auquel on se réfère.

Si l'on s'est autorisé d'écrire tout cela c'est non seulement pour l'intérêt porté à l'emprunt linguistique mais aussi pour répondre au souhait exprimé par l'A. dans l'épilogue: "susciter par ce modeste travail l'intérêt des critiques" et ainsi accueillir "avec sympathie, attention et considération leurs observations, remarques et suggestions" (p. 151).

Gérard DEMEERSEMAN